



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités – Bureau de l'ordre public
Guichet unique des manifestations
Courriel : pref-manifestations-voie-publique@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le 21 avril 2021.

Monsieur,

En application des articles L211-1 à L211-4 et L211-12 à L211-14 du Code de la Sécurité Intérieure relatifs aux manifestations sur la voie publique, j'accuse réception de votre déclaration du 16 avril 2021 m'informant d'un rassemblement organisé dans le cadre de la commémoration de l'accident de Tchernobyl, le 26 avril 2021 à 10h30 près du pont de Port-Boulet (rive droite).

Le cortège traversera la Loire pour rejoindre le CNPE de Chinon puis reviendra ensuite au point de départ. La dislocation est prévue à 11h30 au bout du pont de Port-Boulet (rive droite).

Je vous demande de respecter impérativement les règles élémentaires de sécurité afin de ne pas occasionner des problèmes de circulation, de ne pas engendrer d'accidents et d'incidents lors du déroulement de cette manifestation.

Je vous demande également de veiller à ce que les organisateurs, responsables du rassemblement, prennent toutes dispositions pour éviter de troubler l'ordre public. Dans le même but, je vous saurais gré de contacter la brigade de gendarmerie de Chinon (Tél. : 02.47.93.57.80) afin de pouvoir coordonner l'action de votre association et des services de l'ordre et ainsi permettre d'assurer la sécurité de tous.

Enfin, je vous rappelle que les conditions d'organisation de ce rassemblement doivent garantir le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale et que le port du masque est obligatoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
la cheffe de bureau,



Esther DAVID

Monsieur Philippe GARDELLE
8 impasse du Puits des Bancs
37500 CHINON